



27 mai 2021, Tours

## **Le projet « Photovoltaïque Collège » retenu par la Banque des territoires**

**Afin de contribuer à la réduction d'émission de gaz à effet de serre et limiter le phénomène de réchauffement global de la planète, l'association « Agir Local » a lancé un appel à initiatives remarquables. Sur une cinquantaine de propositions, l'association a retenu 25 projets, dont celui du Département d'Indre-et-Loire : « Photovoltaïque collègue ».**

### **Le Département retenu pour le projet « Photovoltaïque Collège »**

Le Département d'Indre-et-Loire fait partie des 25 projets sélectionnés avec son projet « Photovoltaïque Collège », salué pour son action pédagogique et écologique.

Ce projet vise à produire, d'ici 2030 au niveau du département, 50% de la consommation électrique de tous les collèges publics avec des installations photovoltaïques sur les toitures. Mis en place via une convention d'occupation temporaire du domaine public d'une durée de 30 ans, le projet, suivi par le Pôle énergie du service Travaux Bâtiments de la Direction de l'Éducation et du Patrimoine, est estimé à 8,5 millions d'euros. Cet investissement sera entièrement porté par le titulaire de la convention qui tirera le bénéfice de la vente d'électricité et reversera à la Collectivité une redevance pour l'occupation des toitures des collèges. L'objectif à terme est de réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre des collèges et de porter à 32% la part d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique de ces établissements.

### **Une action écologique au niveau local**

L'association « Agir local » regroupe un collectif de participants engagé en faveur de la transition écologique. Leur but premier est d'écarter la menace climatique en réduisant massivement les émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi cette initiative d'appel national à projets locaux « efficaces » a été lancée et que le Département y a répondu.

### **Une vitrine pour les projets**

L'association a sélectionné 25 projets locaux selon un critère principal : la réduction d'au moins 1% des émissions de gaz à effet de serre si le projet est généralisé au plan local et 1% s'il est généralisé au plan national. Le jury a analysé l'efficacité et la reproductibilité de ces projets afin de vérifier s'ils correspondaient à la réduction de 1% de CO<sub>2</sub> ou du moins, s'ils en avaient le potentiel. Le but de l'association est de mettre en avant ces différents projets en les mettant en vitrine sur le site [www.agirlocal.org](http://www.agirlocal.org). L'objectif est de donner une dimension collaborative de ce site afin de structurer une communauté qui peut reproduire localement les solutions proposées.

## **Contact presse**

Christine Mercier – [cmercier@departement-touraine.fr](mailto:cmercier@departement-touraine.fr)  
06 30 80 15 06 – 02.47.31.49.47